

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 novembre 2011  
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30  
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10  
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10  
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**CARBON-BLANC - Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de  
l'avenue Victor Hugo, l'avenue Lafontaine et la rue Lamartine avec  
raccordement aux voies adjacentes - Déclaration de projet préalable à l'arrêté  
de DUP**



Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de cette opération vise dans le cadre de la programmation figurant au contrat de co-développement 2009-2011 de Carbon-Blanc (fiche 14) à réaménager le carrefour à feux existant en carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Victor Hugo, de l'avenue Lafontaine et de la rue Lamartine avec raccordement aux voies adjacentes sur la commune de Carbon-Blanc.

Par délibération n°2010/0259 en date du 28 mai 2010, le Conseil de Communauté décidait de requérir de Monsieur le Préfet, la Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet d'aménagement du carrefour avenue Victor Hugo, avenue Lafontaine et rue Lamartine sur la commune de Carbon-Blanc, ainsi que la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux nécessitée par ce projet de voirie.

En application de l'article L.11-1-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, notre Etablissement Public doit se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Le projet consiste à transformer le carrefour à feux existant en carrefour giratoire afin de conforter le rôle d'itinéraire intercommunal des voies précitées, en s'attachant à en améliorer la sécurité et le partage de l'espace public pour chaque type d'usagers.

**Les objectifs principaux poursuivis sont :**

- ☞ Assurer un meilleur partage de l'espace public entre les différents utilisateurs.  
L'objectif est de créer un carrefour où piétons, cyclistes et automobilistes puissent circuler dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

- ☞ Sécuriser le carrefour routier « Victor Hugo / Lafontaine / rue Lamartine » et accentuer le caractère urbain des espaces traversés.  
Ce carrefour est actuellement géré par des feux tricolores. L'objectif est donc de le redéfinir de manière à améliorer sa lisibilité et son fonctionnement, ainsi que réduire la vitesse et de limiter la production de gaz à effet de serre.
- ☞ Accentuer le caractère urbain des espaces traversés.

### **Caractéristiques de l'aménagement projeté :**

- cheminement piéton d'emprise variable,
- piste cyclable bidirectionnelle,
- chaussée annulaire,
- îlot central,
- raccordement aux voies adjacentes.

L'anneau central du giratoire bénéficiera d'un traitement paysager.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 9 mai au vendredi 10 juin 2011 inclus.

Une unique remarque a été formulée :

*Le commissaire enquêteur estime que la proposition du riverain visant à réduire l'impact de l'emprise foncière sur leur parcelle par glissement de l'ensemble du dispositif vers le sud, peut être prise en considération sous réserve de la faisabilité technique.*

### La Maîtrise d'Ouvrage a formulé la réponse suivante :

Il n'est pas possible de déplacer le giratoire vers le sud, en effet ce « glissement » entraînerait l'acquisition de plusieurs autres parcelles et poserait un problème de raccordement avec les voies adjacentes. De plus, si l'emprise du projet est réduite, de fait le gabarit du giratoire devra être diminué, celui-ci ne sera donc plus dimensionné pour recevoir les transports en commun, les poids lourds ou encore les bennes à ordures. (Problème de giration).

A l'issue de l'enquête publique, Monsieur Gérard Durand, commissaire enquêteur, **a émis un avis favorable** à la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet de voirie.

Le projet de réaménagement du carrefour Victor Hugo, Lafontaine et Lamartine est d'intérêt général pour s'inscrire dans la démarche engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux dans sa programmation figurant au contrat de co-développement 2009/2011, pour accentuer les fonctions urbaines existantes, améliorer la sécurité et le partage de l'espace public, contribuer à la mise en œuvre d'une politique de développement durable, conformément aux prescriptions du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le conseil de communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1311-9 ;

**VU** le Code de l'Expropriation, notamment ses articles L11-1 à L11-5-1 et R11-14-1 à R11-14-15 ;

**VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L123-1 à L123-16, L126-1 ;

**VU** la délibération n°2010/0259 en date du 28 mai 2010 sur le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ;

**VU** le rapport « Conclusion » du commissaire enquêteur de l'opération concernée en date du 20 juin 2011.

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la nécessité de se prononcer par une Déclaration de Projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

### **DECIDE**

**Article unique** : de confirmer que l'opération susvisée présente un caractère d'intérêt général et qu'elle s'inscrit pleinement dans le Plan des Déplacements de la Communauté urbaine de Bordeaux qui justifie sa réalisation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 DÉCEMBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2011**

M. ALAIN DAVID